

POINT SUR LA SITUATION APRÈS LE DRAME DE LA RUE D'AUBAGNE La ville de Marseille mobilisée face à l'urgence

ACTUALITÉ

◆ Un site Internet pour accompagner les personnes évacuées

Depuis le jeudi 6 décembre, la Ville de Marseille a mis en ligne un site internet pour accompagner au mieux les personnes sinistrées : <http://informationssinistres.marseille.fr>.

Ce site leur permet de trouver toutes les informations nécessaires au sujet des différentes aides municipales à leur disposition, signaler un péril, consulter les arrêtés signés, les procédures d'évacuation...

◆ EAPE : des horaires d'ouverture modifiés

En accord avec l'État, les horaires de l'Espace d'accueil des personnes sinistrées (EAPE) sont modifiés à partir du samedi 8 décembre. **L'EAPE sera désormais ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h, et le samedi de 9h à 13h.**

◆ Une nouvelle procédure pour récupérer ses effets personnels

Désormais, les personnes évacuées sont directement contactées par leur syndic, lui-même saisi par la Ville de Marseille sur la base d'une liste d'adresses visitables. Une proposition de rendez-vous leur est faite afin qu'elles puissent récupérer leurs effets personnels. Cette visite sera organisée en lien avec les services municipaux qui accompagneront les personnes sinistrées.



ÉVACUATION

Nombre d'immeubles évacués :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **25 immeubles actuellement évacués**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **161 immeubles actuellement évacués**
- **Total : 186 immeubles actuellement évacués**

Afin d'éviter d'éventuels actes de malveillance, la ville de Marseille ne souhaite pas diffuser aux médias, la liste des immeubles évacués.

Nombre de personnes évacuées :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **416 personnes actuellement évacuées**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **1 125 personnes actuellement évacuées**
- **Total : 1 541 personnes actuellement évacuées**

Attestations d'évacuation

Pour rappel, la ville de Marseille a délivré **165 attestations d'évacuation** d'immeuble sur le périmètre **hors de la rue d'Aubagne**, permettant aux sinistrés de débiter leurs démarches auprès de leur compagnie d'assurance.



HÉBERGEMENT

La ville de Marseille héberge aujourd'hui :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **269 personnes**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **935 personnes**
- **Total : 1 204 personnes**

Toutes les personnes sont hébergées dans **31 hôtels de la commune**.



RELOGEMENT

Nombre de relogements

A ce jour, la ville de Marseille a identifié **314 logements disponibles** :

- **289 logements sociaux**
- **25 logements privés**
- **130 propositions** faites aux familles par la Ville de Marseille
- **33 baux** ont été signés (27 relogements définitifs et 6 relogements temporaires),
- **54 refus** de logement.

Quelle procédure pour le relogement des personnes évacuées suite à un arrêté de péril ?

*Le propriétaire doit assurer le relogement des occupants. Le nouveau logement doit être décent et correspondre aux besoins des occupants. En cas de défaillance du propriétaire, le maire prend les dispositions nécessaires pour reloger les occupants aux frais du propriétaire et majorés d'intérêts. **Le propriétaire peut également faire l'objet de poursuites pénales.***



SIGNALEMENTS ET ARRÊTÉS

Depuis le 5 novembre 2018 :

- **873 signalements** enregistrés par la ville de Marseille,
- **662 visites effectuées** par les services municipaux compétents
 - **111 dossiers ont été clôturés après la visite du technicien et la levée de doutes**
 - **302 visites effectuées** sans évacuation pour lesquelles une suite technique sera donnée autre qu'un péril imminent.

Sur les 662 visites effectuées, 413 visites n'ont pas abouti à une procédure de péril grave imminent, soit plus de 62 %.

- **138 requêtes de visite** auprès du tribunal administratif,
118 expertises menées,
84 rapports d'experts transmis aux services et en cours d'exploitation.
- **48 arrêtés de périls** pris par le maire de Marseille,
- **19 arrêtés de police générale** établis.

Au cours des 3 dernières années (jusqu'en octobre 2018), **183 arrêtés de péril** ont été pris par le maire de Marseille - dont 46 en 2018, 57 en 2017, 43 en 2016 et 35 en 2015 - dont l'ensemble concerne des habitations privées.

Conformément à la réglementation, **tous les arrêtés pris ont été notifiés aux propriétaires et aux syndicats des copropriétaires, responsables des lieux, afin que les travaux soient réalisés dans les délais prescrits.**



RESTAURANT SOLIDAIRE DE LA CITE DES ASSOCIATIONS

Au total, 6 717 repas chauds ont été distribués depuis l'ouverture du restaurant solidaire le 10 novembre au soir.



ESPACE D'ACCUEIL DES PERSONNES EVACUEES

L'EAPE a ouvert ses portes lundi 19 novembre 2018, au 2 rue Beauvau (1^{er} arrondissement). **Depuis son ouverture, l'EAPE a reçu plus de 2 358 personnes.**

A partir du samedi 8 décembre, l'Espace d'accueil des personnes évacuées accueille les familles du **lundi au samedi de 9 heures à 17 heures, et le samedi de 9 heures à 13 heures.**

Une vingtaine de professionnels de différents services publics seront présents sur place (habitat, logement, assurances, jeunesse...) chaque jour.

Pour l'heure, ce site n'est pas accessible aux médias.

L'ensemble des actions citées sont entièrement prises en charge par la ville de Marseille.

Ces données sont susceptibles d'évoluer à tout moment.